



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE L'ÉTRAT DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal des enfants de la Commune de l'Étrat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Gabriel Rouchon.

ÉTAIENT PRESENTS : Claire CIZERON et Martine MALVOLI (Conseillères municipales), Séverine Ray (5ème adjointe) ainsi que les élus du CME : **Abigail VERHOEVEN, Charles FAURE, Ilyana ROUSSI, Léo CIZERON, Louay HAMADA et Valentine MAZODIER.**

EXCUSÉE : /

Nombre de Conseillers en exercice : 6.

Présents : 6.

Ordre du jour :

- Préparation jumelage du 23 au 25 Septembre 2022
- Point sur le projet "Ramassage déchets"
- Préparation des prochaines élections
- Présentation des thèmes qui seront abordés cette année au CME :
 - fonctionnement de la commune (services techniques, cantine ...).

La séance a commencé par un tour de table pour prendre des nouvelles de tout le monde.

La fête du jumelage se tiendra le samedi 24 septembre à l'espace V. PIALAT à la Tour en Jarez, les enfants participeront avec une petite intervention entre les discours officiels.

Ce mardi, les enfants ont répété la scénette dans la salle ronde de l'espace Gabriel Rouchon, quelques réglages sont encore à trouver. Une ultime répétition sera organisée le mardi 20 Septembre à 18h.

Écologie

Organisation d'un ramassage de déchets : le projet est toujours d'actualité, mais sera approfondi avec les nouveaux élus. Il est envisagé de l'organiser au printemps sur la commune.

Prochaines élections

Les dossiers de candidature seront distribués fin septembre aux 2 écoles à destination des CM1. Les élections se tiendront en novembre.

La séance s'est conclue par un échange sur les sujets qui pourraient être abordés dans les prochains CME. Une visite du Service Technique de la commune pourrait être organisée pour une présentation de son fonctionnement.

La séance est levée à 19h30.

Le prochain conseil des enfants aura lieu le 22 novembre 2022 à 18H30.

Nous demanderons aux parents de participer de 19h à 19h30 pour un pot de présentation en présence du Maire et de ses adjoints.